

# SAS OSNY- PONTOISE



**Un projet mené par l'APIJ,  
opérateur immobilier  
du ministère de la Justice**  
Mise en service : 4<sup>e</sup> trimestre 2023



## REPÈRES

Acteurs du projet,  
calendrier et chiffres

P. 4

LA SAS, UN  
ÉTABLISSEMENT  
D'UN NOUVEAU TYPE

P. 7

IDENTITÉ ET  
FONCTIONNALITÉ  
ARCHITECTURALES :  
LE CHOIX DU  
SUR-MESURE

Rencontre avec  
Marc Ceia, architecte  
du projet

P. 11

UN CHANTIER  
TRÈS EFFICIENT

P. 19

LES RÈGLES DE  
FONCTIONNEMENT  
EN VIGUEUR DANS  
L'ÉTABLISSEMENT

P. 25

# RENOUER AVEC LA VIE EN SOCIÉTÉ

En lien avec la maison d'arrêt du Val-d'Oise, la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Osny-Pontoise a vocation à accueillir des personnes détenues auxquelles sera proposé un projet orienté vers leur réinsertion. L'architecture de la SAS et tous les équipements dont elle bénéficie seront mobilisés au profit de la réussite de ce parcours, dont l'ambition est d'aider les personnes détenues à renouer avec la vie en société.

# REPÈRES

## LES ACTEURS DU PROJET



**Chloé Perrin**  
Cheffe de projet à l'Agence  
publique pour l'immobilier  
de la Justice



**Marc Ceia**  
Architecte  
CRR Architecture



**Caroline Vayr**  
Directrice de la SAS  
d'Osny-Pontoise



**Julie Panis**  
Directrice  
de la programmation  
et de la prospective,  
à l'APIJ



**Julien Courmont**  
Directeur de travaux,  
Rabot Dutilleul Construction



**Valérie Engelmann**  
Chargée d'opération –  
Bureau de l'immobilier  
PS3 – à la direction  
de l'administration  
pénitentiaire



**Erwan Seilhan**  
Chargé de mission ONE  
(ouverture des nouveaux  
établissements)  
à la direction interrégionale  
des services pénitentiaires  
de Paris

## LE CALENDRIER

**23 mars 2018**

Publication de l'avis  
pour appel public  
à la concurrence



**27 février 2020**

Notification du  
marché de conception  
réalisation



**25 juin 2021**

Début des travaux  
de terrassement



**1<sup>er</sup> septembre  
2021**

Début des travaux  
de gros œuvre



**17 juillet 2023**

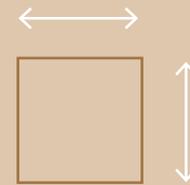
Réception des travaux  
et remise des clés



**4<sup>e</sup> trimestre  
2023**

Arrivée progressive  
des premières  
personnes détenues

## LES ESPACES



**8 500 m<sup>2</sup>**  
de surface  
de plancher

**1 085 m<sup>2</sup>**

de surface dédiée  
à la plateforme  
d'insertion et  
de préparation  
vers la sortie (PIPS)

**180**

places  
de détention,  
dont 60 places  
en quartier de  
semi-liberté (QSL)



## LE CHANTIER



**27  
M€ TTC**  
de budget

**26 mois**  
de chantier



**10 760 h**  
d'insertion

pour un objectif  
de 8 295 h

# LA SAS, UN ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Inscrit dans le programme  
15 000 places, lancé en 2018 par  
le ministère de la Justice, le concept  
de SAS – structure d'accompagnement  
vers la sortie – se traduit désormais  
concrètement. Il se distingue par  
des caractéristiques architecturales  
et fonctionnelles communes aux  
quatorze nouvelles SAS du territoire  
afin d'affirmer l'image d'une structure  
de transition entre la vie carcérale  
et la vie civile.

Plus la sortie de détention est préparée, plus la récidive recule. Forts de ce constat, le ministère de la Justice et l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) ont élaboré le principe et le cahier des charges des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS). *« Elles ont été pensées comme une évolution des quartiers de préparation vers la sortie, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, explique Julie Panis, directrice de la programmation et de la prospective, à l'APIJ. Elles constituent des structures pénitentiaires intermédiaires entre la détention et les mesures alternatives à l'incarcération. »* *« L'idée est de multiplier les offres d'accompagnement pour favoriser la réinsertion, note Caroline Vayr, directrice de la SAS d'Osny-Pontoise. Ainsi, on cherche à minimiser la récidive, qui est statistiquement plus importante à l'issue des courtes peines. »*

### Une architecture adaptée

Chacune des quatorze SAS est rattachée au centre pénitentiaire le plus proche, avec lequel elle partage la même équipe de personnels pénitentiaires, certaines fonctions supports et éventuellement le service de restauration. Pour autant, les nouvelles SAS sont toutes implantées à l'extérieur de l'enceinte des centres pénitentiaires dont elles dépendent, contrairement aux anciens quartiers de préparation vers la sortie. « À Osny, la SAS a été conçue comme l'un des quartiers du centre pénitentiaire, souligne Chloé Perrin, cheffe de projet à l'APIJ. Contrairement à d'autres SAS, son fonctionnement est étroitement lié à celui de l'établissement voisin. »

Quand cela a été possible, les SAS ont été construites en centre-ville, pour en faciliter l'accès, notamment pour les nombreux partenaires qui y sont attendus dans le cadre des projets individuels de réinsertion des personnes détenues.

Le cahier des charges a fixé des principes communs, tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine : « Le projet architectural commun à Osny et Meaux fonctionne bien, avec ce bâti qui fait enceinte et dégage beaucoup d'espace à l'intérieur, fait remarquer Chloé Perrin. Ce plan masse éclaté et aéré est un point fort du projet. » « La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut, constitue l'une des caractéristiques des SAS », indique par ailleurs Julie Panis.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, qui se traduit notamment par la suppression des grillages et des concertinas. Dans les hébergements en général, et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active : caméras de vidéosurveillance, gestion centralisée des contrôles d'accès, et permanence continue des personnels devant les écrans du poste de sécurité de la porte d'entrée principale. La présence des personnels pénitentiaires au sein de la zone en détention est par ailleurs renforcée, avec la mise en œuvre de surveillance par flottage.

## « La présence d'une clôture de qualité urbaine, à la place du traditionnel mur d'enceinte de six mètres de haut, constitue l'une des caractéristiques des SAS. »

Julie Panis, directrice de la programmation et de la prospective, à l'APIJ

### Autonomisation et responsabilisation

La sélection des personnes détenues qui seront accueillies dans les SAS répond à plusieurs critères. Il s'agira exclusivement de personnes effectivement condamnées dont la peine - ou le reliquat de peine - est inférieure ou égale à deux ans. Si la priorité est de choisir des personnes qui présentent un faible risque d'évasion et qui sont en capacité de vivre en collectif, celles qui ont besoin d'un accompagnement renforcé seront privilégiées. « L'objectif est de travailler le lien dedans-dehors, analyse Caroline Vayr. Cela passera notamment par davantage de permissions de sortie, pour rencontrer un employeur, un médecin ou maintenir les liens familiaux. Il faut que l'on réussisse à ancrer les personnes détenues dans leur environnement immédiat, pour qu'à leur sortie elles aient des repères. »

Basées sur la responsabilisation, les règles de vie au sein des SAS offrent aux personnes détenues la possibilité d'accéder à une plus grande autonomie. Alors qu'en centre pénitentiaire, elles sont systématiquement accompagnées dans leurs déplacements, elles bénéficient dans les SAS d'une liberté relative de circulation. Ce principe s'applique tout d'abord au sein de leur quartier d'hébergement, puisque les personnes détenues pourront entrer et sortir librement de leur cellule (dans le respect des horaires fixés par la direction), profiter des équipements communs de leur unité (salle de convivialité, laverie...) et se rendre dans la cour de promenade. Quant à l'accès aux autres secteurs de la SAS (PIPS, unité sanitaire, parloirs), il sera soumis à un contrôle d'accès individualisé : munies d'un badge paramétré en fonction des marges de manœuvre qui leur sont octroyées par leur projet individuel de réinsertion, les personnes détenues pourront rejoindre l'unité sanitaire ou la PIPS, centre névralgique des SAS. ■



## IDENTITÉ ET FONCTIONNALITÉ ARCHITECTURALES : LE CHOIX DU SUR-MESURE

Avec les structures d'accompagnement vers la sortie d'Osny-Pontoise et de Meaux-Chauconin-Neufmontiers, l'agence CRR Architecture, membre du groupement de conception-réalisation, a réalisé ses premiers projets pénitentiaires.

Bien conscients de l'aspect novateur du concept de SAS, l'architecte Marc Ceia et son équipe ont imaginé des espaces qualitatifs qu'ils ont organisés dans un esprit « village ».

←  
Chaque fenêtre des bâtiments d'hébergement dispose d'un dispositif anti-franchissement, au niveau de l'ouvrant, dont le motif graphique fait écho à celui de la clôture urbaine.

# « Cet espace intérieur dont nous disposons nous permet d'organiser les lieux dans un esprit village. »

Marc Ceia, architecte, CRR Architecture

## Comment avez-vous traduit architecturalement la philosophie des SAS ?

À la lecture du cahier des charges, nous avons voulu concevoir des bâtiments à échelle humaine avec des typologies variées, adaptées à leur fonction. Les bâtiments d'hébergement ont par exemple une forme de maisonnée avec des toits pentus, si bien que l'on identifie tout de suite l'usage des différents bâtiments par leur architecture. Il en va de même du choix du traitement des façades : j'en veux pour preuve la façade du bâtiment administratif, avec un rythme de percement des fenêtres régulier, qui lui confère une allure institutionnelle, contrairement aux façades des hébergements sur

lesquelles on s'est autorisé un rythme de fenêtres moins régulier et une plus grande diversité de matériaux et de couleurs.

## Quels principes ont guidé la définition du plan masse ?

Nous avons fait le choix d'assurer au maximum la délimitation de l'enceinte par le bâti, pour dégager le plus de place possible à l'intérieur du site. Cet espace intérieur dont nous disposons nous permet d'organiser les lieux dans un esprit village, avec cette large rue intérieure qui relie les hébergements, la PIPS, l'unité sanitaire, les parloirs ; avec également cette cour de promenade très spacieuse et ces nombreuses surfaces paysagées qui ne sont pas



accessibles aux personnes détenues, mais qui offrent des échappées visuelles apaisantes, notamment depuis les cellules. Le plan masse prévoit par ailleurs une entrée progressive en détention, depuis le domaine public jusqu'aux hébergements, en fond de parcelle. Ce cheminement est d'ailleurs symbolisé dès l'entrée de la SAS, avec le couloir qui conduit de la porte d'entrée principale (PEP) à la détention, dont la forme de plus en plus rétrécie à mesure qu'on pénètre dans l'établissement traduit le passage vers l'incarcération. Inversement, quand on quitte les lieux, la circulation s'élargit et souligne l'avancée vers la liberté. Ce rapport à l'extérieur se retrouve ailleurs : tandis que les salles de

formation et la salle multiculturelle, qui préparent à la sortie, ont des ouvertures tournées sur le grand paysage, les cellules donnent toutes vers l'intérieur du site, pour matérialiser l'incarcération.

## Quelle attention avez-vous portée à l'intégration de la SAS d'Osny-Pontoise dans son environnement ?

Nous avons tout d'abord privilégié des bâtiments bas, en R+2+combles au maximum, pour ne pas opacifier cette zone rurale. Nous avons aussi réfléchi à la meilleure façon d'intégrer le bâti dans le foncier, tout en imaginant une conception et une implantation compatibles avec les deux sites, d'Osny-Pontoise et de Meaux, pour lesquels nous

↑ La forme et les couleurs renforcent la lisibilité de l'entrée de la SAS.

→  
Le traitement  
des façades  
diffère selon  
les usages  
des bâtiments.

souhaitions proposer un principe et une écriture architecturale communs. Le travail sur la porte d'entrée témoigne de l'attention que nous avons portée à l'intégration de la SAS dans son environnement, avec cette double volonté de marquer officiellement l'entrée de la structure, qu'elle soit bien visible par sa forme et ses couleurs, tout en indiquant, par sa sobriété et sa qualité architecturales, qu'il s'agit d'un autre type de détention que celui de la maison d'arrêt voisine. Enfin, à Osny, il a fallu réorganiser les accès, en créant une grille d'entrée dans le domaine pénitentiaire et un giratoire, en face de la SAS, pour que les bus puissent faire demi-tour.

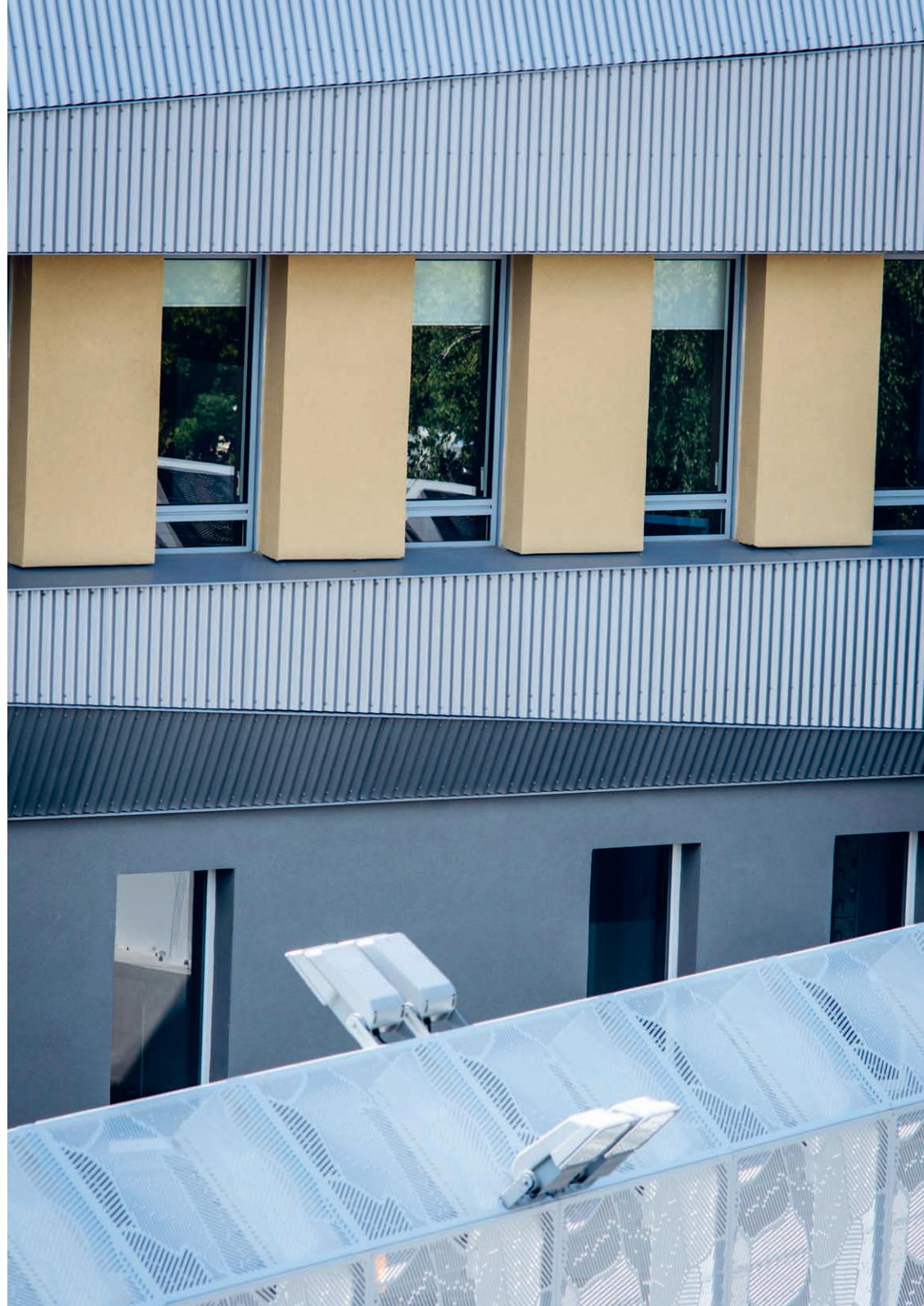
#### **Qu'en est-il de la clôture urbaine qui fait partie des éléments clés des SAS ?**

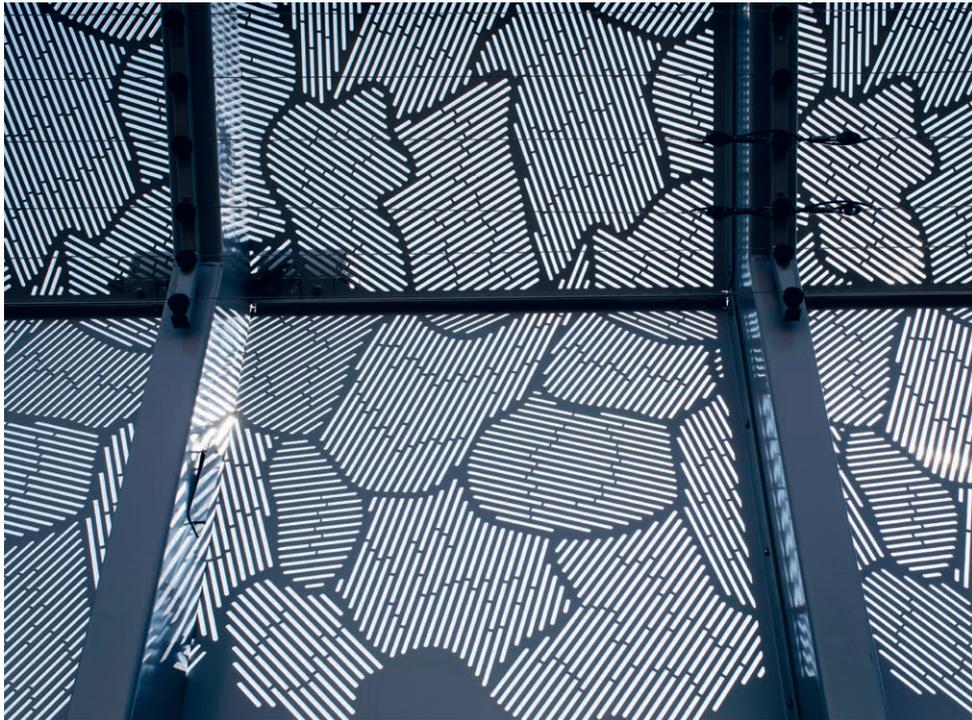
Comme nous avons utilisé le bâti pour délimiter les trois quarts du périmètre de la SAS, le linéaire de la clôture urbaine est réduit, puisqu'il ne se déploie que dans la partie qui fait face à la maison d'arrêt et à l'arrière de la parcelle. Cependant, nous avons prêté beaucoup d'attention à sa conception, pour qu'elle s'affirme comme un élément du paysage, sans avoir une présence trop dominante. Cette clôture est donc composée d'un soubassement en béton, d'un bardage métallique plein gris clair et d'une partie supérieure ajourée dont le graphisme affirme l'identité de la SAS. Ce graphisme, qui

apporte comme une fantaisie en clôture, se retrouve à l'intérieur de l'établissement sur les dispositifs anti-franchissement qui équipent les ouvrants des fenêtres, ainsi que sur les vitrophanies collées sur les vitres intérieures. Tout l'enjeu pour cette clôture a été de concilier esthétique et efficacité, en intégrant tous les éléments nécessaires à la sécurité de l'établissement, sans pour autant qu'ils ne se voient, afin d'être le plus possible en rupture avec les codes pénitentiaires traditionnels. ■

**« Tout l'enjeu pour la clôture a été de concilier esthétique et efficacité, en intégrant tous les éléments nécessaires à la sécurité de l'établissement. »**

**Marc Ceia, architecte,  
CRR Architecture**





↑ →  
La clôture  
urbaine  
concilie  
esthétisme  
et efficacité,  
avec la volonté  
d'être le plus  
possible en  
rupture avec  
les codes  
pénitentiaires  
traditionnels.





## UN CHANTIER TRÈS EFFICIENT

La proximité avec la maison d'arrêt du Val-d'Oise a obligé les équipes chargées de la construction de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Osny-Pontoise à respecter des procédures bien codifiées. Malgré cette contrainte, le rythme du chantier a été préservé et le rendu atteste d'une grande qualité d'exécution.

À Osny, le ministère de la Justice n'a pas eu besoin de procéder à des acquisitions foncières, le terrain de la maison d'arrêt du Val-d'Oise étant assez grand pour accueillir la nouvelle SAS. Distants de quelques dizaines de mètres, les deux établissements, qui constituent désormais les deux pôles d'un même centre pénitentiaire, seront amenés à partager leurs parkings, celui réservé aux personnels et celui des visiteurs.

### **Concertation avec la maison d'arrêt**

Pour que cette nouvelle cohabitation soit bien organisée, d'importants travaux ont été menés à la fois pour augmenter le nombre de places de stationnement, mais aussi pour fermer le parking des personnels et sécuriser l'accès à la maison d'arrêt.

Les opérations sur ces espaces extérieurs, qui ont eu lieu fin 2022, en site occupé, ont exigé de la part des équipes chantier qu'elles anticipent la planification des différents travaux, tandis que les personnels pénitentiaires ont dû s'adapter. « *Le groupement a tenu le centre pénitentiaire au courant de la moindre intervention, souligne Chloé Perrin, cheffe de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Pour les livraisons, notamment celles qui ont eu lieu la nuit, le centre existant devait être prévenu.* » « *Nous avons régulièrement rempli des fiches d'intervention expliquant les travaux à venir, avec parfois un plan explicatif, renchérit Julien Courmont. Ces fiches étaient envoyées une semaine avant le début des travaux.* »



↑ Les bâtiments d'hébergement ont une forme de maisonnée, avec des toits pentus, ce qui permet d'identifier tout de suite leur usage.

Bien organisés, avec un pilotage commun pour les chantiers d'Osny et de Meaux, les travaux ont avancé au même rythme sur les deux sites, avec des avantages incontestables : « La configuration des deux sites a permis de faire deux projets identiques, avec des économies d'échelle pour baisser le prix global de chaque établissement, fait remarquer Chloé Perrin. Le projet s'en est trouvé accéléré, en phase études et en phase travaux. »

#### Centrale à béton sur site

Ce sont aussi les choix constructifs, avec un atelier de préfabrication pour les parois des douches des cellules, et une centrale à béton sur le site, qui sont à l'origine du bon déroulement de l'opération : « L'installation d'une centrale à béton

devient rentable à partir de 5 000 m<sup>3</sup>, indique Julien Courmont. À Osny et à Meaux, nous avons produit près de 7 000 m<sup>3</sup>, c'était donc un vrai atout pour nous de ne pas faire venir le béton de l'extérieur. Les transports ont été diminués et nous avons mis en œuvre des formulations de béton moins carbonées pour nous inscrire dans une démarche plus durable. » L'indépendance et la souplesse acquises pour la production du béton se traduisent mécaniquement par une meilleure maîtrise des plannings. « Dans la zone des hébergements, nous avons pu couler sur place tous les murs, avec les incorporations électriques prévues, poursuit le directeur de travaux. Au final, pour les cellules, il n'y avait plus qu'à peindre les murs de béton brut. » Un gain indéniable



en temps et en qualité de finition. Au cœur des procédures de suivi imposées par l'APIJ, la qualité d'exécution du programme est contrôlée tout au long du chantier, à travers des prototypes et des premiers de série pour les cellules, le poste protégé de la porte d'entrée principale, un bureau type de surveillant, un bureau de référent et le local de l'agent du greffe. « Ces prototypes ont nécessité un maquetage précis et une vérification de l'implantation de chaque élément par l'ergonome de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), explicite Marc Ceia, architecte. Nous avons ensuite eu une visite d'adaptation sur le chantier, puis une dernière visite de contrôle. » « Plus généralement, au-delà de ces jalons liés aux prototypes, les réunions

« Les réunions qualité de l'APIJ sont très utiles, car elles permettent d'identifier et de corriger les non-conformités sur ce genre de chantier. »

Julien Courmont, directeur de travaux, Rabot Dutilleul Construction

qualité de l'APIJ ont rassemblé tous les mois la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise, note Julien Courmont. Je trouve qu'elles ont été très utiles, car elles ont permis de faire un point d'étape sur tous les sujets.

↑ Le poste protégé de la porte d'entrée principale a fait l'objet d'un prototype.



↑ →  
Les couloirs, tout comme les cellules, bénéficient de beaucoup de lumière naturelle.

*Un chantier, ce n'est pas parfait, il y a forcément des non-conformités ; les identifier c'est se donner les moyens de mener des plans d'action pour les corriger. Ces réunions mensuelles nous ont obligés à avancer, c'est l'une des forces du projet. »*

### Écoute et réactivité

La qualité d'écoute et de dialogue entre les différents interlocuteurs au-delà des différences de points de vue constitue un autre point fort mentionné par l'entreprise, les architectes et l'APIJ. Et ce, malgré les quelque cinquante fiches de travaux modificatifs enregistrées (FTM), certaines liées à de simples ajustements techniques, comme l'ajout de caméras, d'autres à des évolutions de programme plus

importantes, comme la mise en place de barreaux aux fenêtres des cellules, prévue à partir du mois de juin 2023. Pour chaque FTM, les itérations sont nombreuses et exigeantes pour tous les protagonistes : la maîtrise d'œuvre établit tout d'abord une étude de faisabilité, qui est ensuite transmise au maître d'ouvrage, qui vérifie alors que la demande a été bien comprise, avant que l'entreprise ne s'attèle à chiffrer les travaux supplémentaires induits. Ces allers-retours sont susceptibles d'impacter les délais, comme le rappelle Julien Courmont : « Nous avons régulièrement alerté sur ce danger, en fixant des échéances pour que chaque FTM soit soldée à une date précise dans l'objectif de tenir au mieux la date d'achèvement des travaux. » Une vigilance qui a

permis de maîtriser au mieux le calendrier, en limitant leur impact à trois mois de décalage sur la date de livraison du chantier. Trois mois dus également aux séquences liées à la crise sanitaire et aux pénuries de certains matériaux dues à la guerre en Ukraine. « La qualité du dialogue avec le groupement a permis de faire face à tous ces aléas, conclut Chloé Perrin, il s'est vraiment montré très réactif pour trouver des réponses pratiques aux attentes de la direction de l'administration pénitentiaire et pour atténuer les impacts des contraintes que nous ne maîtrisons pas. » ■

### À SAVOIR

#### La RIEP, de quoi s'agit-il ?

La Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a pour missions de contribuer à l'insertion des personnes détenues, ainsi qu'à la lutte contre la récidive en développant le travail et la formation au sein des établissements pénitentiaires. C'est dans les ateliers de la RIEP qu'a été fabriqué le mobilier de toutes les SAS.



## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN VIGUEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT

Située au nord de Pontoise, dans un environnement assez rural, la maison d'arrêt du Val-d'Oise se voit désormais dotée d'une structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) : bien qu'implantée hors enceinte, celle-ci est considérée comme un quartier à part entière de l'établissement dont elle dépend. Avec une capacité d'accueil de 180 places, cette nouvelle entité fonctionnera selon des principes novateurs.

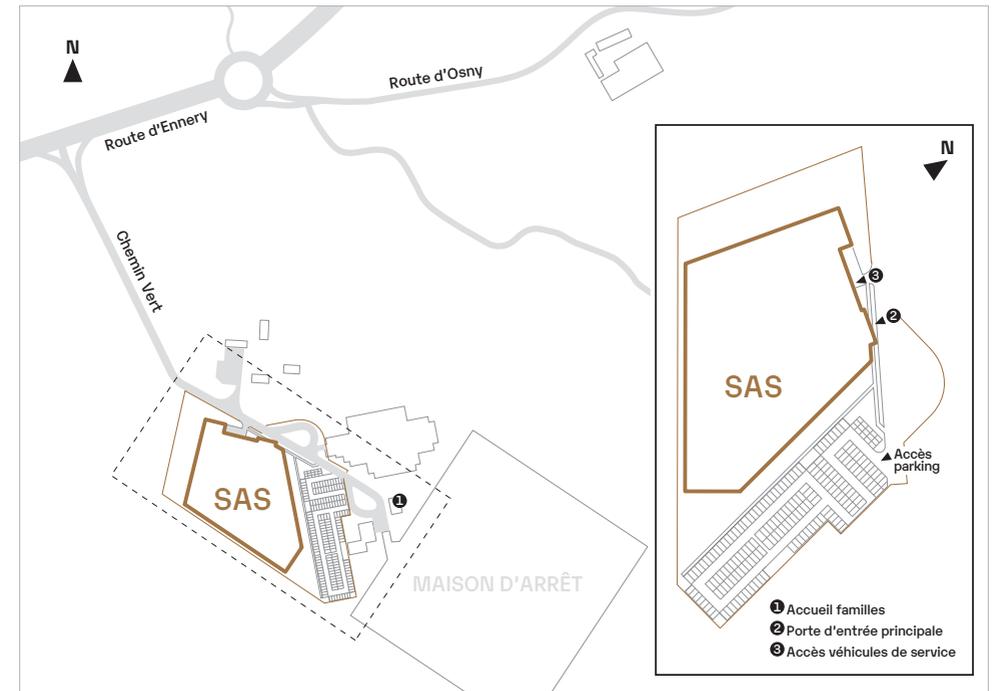
←  
La cour de promenade est largement végétalisée.

Architecturalement, le contraste est saisissant entre la maison d'arrêt d'Osny-Pontoise, construite en 1990, et la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) qui vient de lui être adjointe. Composée de bâtiments peu hauts, dont certaines toitures sont en pente, la nouvelle SAS, qui combine des façades jaunes, grises et blanches, présente une identité moins carcérale. Ici, pas de mirador, pas de filins anti-hélicoptère et une clôture urbaine ajourée dans sa partie haute : « *Les SAS sont des structures dont la sécurité est adaptée*, explique Caroline Vayr, la directrice de la SAS d'Osny-Pontoise. *Elles fonctionnent selon le principe de la sécurité dynamique, avec des caméras, une barrière électrifiée et, surtout, le travail d'observation constante des agents.* » Si cette rupture avec les codes carcéraux traditionnels est au cœur de la doctrine, c'est aussi la conception et la qualité des aménagements intérieurs qui font la différence, pour les personnels et pour les personnes détenues.

### Apaiser

Très lumineux, les bureaux de l'administration, au-dessus de la porte d'entrée principale (PEP), ne donnent pas sur la zone de détention : « *Nous les avons voulus ouverts sur l'extérieur et bien dimensionnés*, fait remarquer Marc Ceia, l'architecte. *Nous avons été attentifs au choix de couleurs apaisantes.* » Les chambres de veille et les espaces de détente bénéficient de surfaces généreuses et d'équipements sur-mesure. Dans les bureaux comme dans la zone de détention, « *c'est une structure qui va permettre aux agents de travailler dans des conditions plutôt agréables*, juge Caroline Vayr. *Même si nous verrons, bien sûr, ce qu'elle donne à l'usage.* »

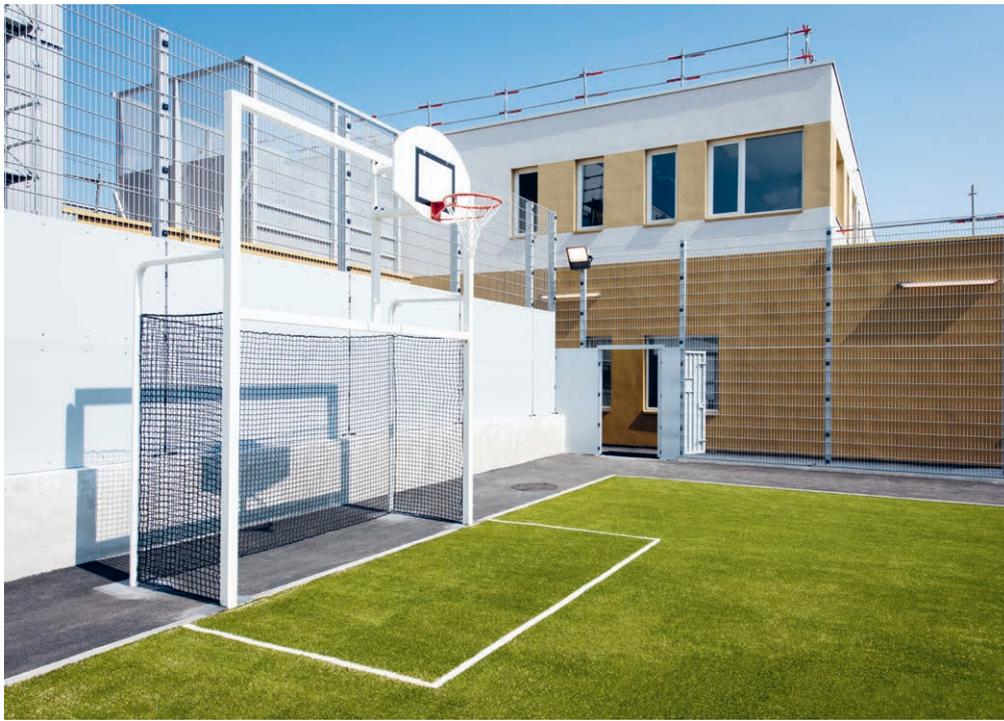
Avec ses murs bleu ciel, son dallage de carrelage clair et son puits de lumière zénithale, l'ambiance que le visiteur découvre derrière la PEP témoigne aussi de ce changement de cadre. Il en va de même de la zone des parloirs, avec son sol aux allures de parquet, ses canapés dans la salle d'attente des familles et ses peintures rose pâle. « *Nous avons voulu que les espaces du lien social soient chaleureux*, justifie Marc Ceia. *Les couleurs y contribuent, ainsi que la vue sur un jardin. Cette présence de la nature est importante, à de nombreux endroits dans l'établissement.* » Au cœur de la SAS, la rue intérieure qui dessert l'accès aux hébergements, l'unité sanitaire, les services à la personne et la plateforme d'insertion et de préparation vers la sortie (PIPS) est également bien éclairée, notamment grâce à sa fenêtre qui donne sur un îlot planté.



### Occuper

« *Centre névralgique* » de la structure, pour reprendre l'expression de Caroline Vayr, la PIPS sera « le » lieu où seront mises en place les principales actions destinées à préparer les personnes détenues à la sortie et à prévenir la récidive. Dotée de grandes salles modulables, tournées vers le paysage extérieur, de deux salles de sport, d'une salle multiculturelle, d'une bibliothèque, d'une salle informatique, la PIPS a vocation à accueillir une grande diversité de partenaires institutionnels (Pôle emploi, mission locale, caisse primaire d'assurance maladie...), associatifs, éducatifs... Cette multiplicité d'acteurs doit permettre de proposer des prises en charge individualisées : « *On ne peut pas avoir la même offre pour une personne détenue qui rencontre des problèmes de logement et de validation d'un diplôme, que pour une autre qui a des problèmes d'addiction, qui lui ont fait perdre son permis de conduire*, donne pour exemple Caroline Vayr. *On doit avoir les moyens d'orienter la première vers des associations spécialisées dans le logement et vers une prise en charge scolaire, alors que la seconde a besoin d'un psychologue spécialisé et de faire un stage de conduite. Nous devons offrir des possibilités d'accompagnement hétérogènes pour coller au plus près des besoins de chacun.* »

↑  
Située au nord de Pontoise, la SAS d'Osny est implantée à côté de la maison d'arrêt dont elle dépend.



↑  
Le terrain de football et basket-ball complète les salles de sport.

À cet égard, la période d'accueil - cruciale - justifie que la direction de l'établissement ait prévu, à partir de novembre 2023, des arrivées progressives, avec quinze jours d'évaluation, pour commencer à bâtir le plan d'accompagnement individualisé de chaque personne et identifier le régime de détention adapté à chacun : « *Ce n'est pas toujours évident de passer du régime portes fermées au régime portes ouvertes, constate Caroline Vayr. Les portes ouvertes exigent de l'autonomie, et de savoir suivre des horaires. Il faut parfois passer par le semi-ouvert, avant de pouvoir s'y adapter.* » Avec ses cinq unités d'hébergement, la SAS d'Osny-Pontoise a les moyens de faire cohabiter en son sein les différents régimes de détention, pour une prise en charge sur-mesure.

#### Accompagner

Contrairement à la maison d'arrêt voisine, les personnes détenues ne pourront pas travailler à la SAS, à part quelques postes en service général (cantine, cuisine, maintenance, blanchisserie). En revanche, la PIPS ainsi que les salles de formation du bâtiment des services à la personne proposeront des formations dans sept domaines différents, dont les métiers



↑  
La SAS dispose de plusieurs salles de formation telles que celle-ci.

de la restauration, du commerce ou encore de l'informatique. « *Nous voulons aussi travailler sur la citoyenneté,* souligne la directrice de la SAS. *Nous prévoyons des permissions de sortie pour aller voir le fonctionnement du milieu associatif et ce que signifie être bénévole.* » Lors de ces visites, les personnes détenues seront accompagnées par des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et des surveillants. La mise en place de binômes entre ces différents professionnels pénitentiaires aux missions complémentaires

**« Il faut diversifier les façons d'interagir pour montrer qu'on n'est pas forcément dans la confrontation et que derrière l'uniforme il y a une personne humaine qui a une vraie mission. »**

Caroline Vayr, directrice de la SAS d'Osny-Pontoise

constitue un autre des piliers du fonctionnement de la SAS. De l'animation de séances collectives d'information à la rédaction de rapports à quatre mains, ces binômes modifieront le périmètre d'intervention des uns et des autres, avec à la clé un changement espéré de la relation avec les détenus : *« On souhaite montrer qu'il peut y avoir une autre dynamique, insiste Caroline Vayr. Même s'il reste la base sécuritaire du fonctionnement de l'établissement, le surveillant va avoir un autre type de travail, en investissant davantage le volet réinsertion et prévention de la récidive de sa mission. »* Concrètement, cela se traduira par beaucoup d'observation du comportement des personnes détenues, mais aussi éventuellement par des tournois sportifs avec des équipes mixtes détenus/surveillants : *« Il faut diversifier les façons d'interagir, poursuit la directrice, pour montrer que l'on n'est pas forcément dans la confrontation, et que derrière l'uniforme, il y a une personne humaine qui a une vraie mission. »* En complément des formations techniques de gestion des interventions ou de la sécurité incendie, pour assurer leurs nouvelles missions, les personnels suivront des modules sur la communication non violente et la prise en charge de groupes. ■

→  
La cour  
de promenade  
est dotée  
de nombreux  
équipements  
sportifs.



Cette plaquette a été éditée  
à l'initiative de l'APIJ.

**Direction de la publication**  
**David Barjon**

**Coordination**  
**Marion Moraes,**  
responsable communication

**Ont participé**  
**au sein de l'APIJ**  
**Laure Dejoux,**  
directrice opérationnelle  
**Tony Duboé,**  
directeur de programme  
**Chloé Perrin,**  
cheffe de projet  
**Julie Panis,**  
directrice de la programmation  
et de la prospective

**Rédaction**  
**et réalisation graphique**  
Farénis

**Portraits et plan**  
Gaëlle Bouché  
Maël Gourdenne  
Marta Signori

**Photographies**  
Pascal Aimar  
Rabot Dutilleul Construction

**Impression**  
IDMM  
Juillet 2023

**Remerciements**  
À la direction de l'administration  
pénitentiaire et la direction  
interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

**Caroline Vayr,**  
directrice de la SAS  
d'Osny-Pontoise  
**Marc Ceia, Anthony Therond,**  
**Hervé Charletty,**  
architectes, CRR Architecture  
**Julien Courmont,**  
directeur de travaux,  
Rabot Dutilleul Construction

**L'APIJ et ses missions**

L'Agence publique pour  
l'immobilier de la Justice (APIJ)  
est un établissement public  
à caractère administratif  
sous tutelle du ministère de la  
Justice. L'APIJ a pour mission  
de construire, rénover et  
réhabiliter les palais de justice,  
les établissements pénitentiaires,  
les bâtiments des services  
de la protection judiciaire  
de la jeunesse, et les écoles  
de formation du ministère,  
sur tout le territoire national,  
y compris en outre-mer.  
Maître d'ouvrage, son domaine  
de compétences s'étend de la  
programmation et la maîtrise  
foncière à la mise en service

des bâtiments livrés. Ainsi,  
toutes les phases d'études, de  
conception et de travaux sont  
sous la responsabilité de l'APIJ,  
qui assure à cet effet la passation  
et la gestion de tous les contrats  
nécessaires à la réalisation du  
projet. En outre, son expertise  
est sollicitée par les directions  
centrales ministérielles sur tous  
types de problématiques liées  
à l'immobilier : définition de  
nouveaux programmes, maîtrise  
du coût de la construction,  
politique d'assurances,  
développement durable, et  
exploitation-maintenance. Elle  
conduit également les recherches  
et acquisitions foncières pour  
le compte de la Chancellerie.

**APIJ**

Immeuble Okabé,  
67 avenue de Fontainebleau  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 88 28 88 00  
[www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE